



PREAVIS No 01-2024 « COMPTES DE L'ANNEE 2023»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 30 mai 2024

La Commission de gestion, composée de Mesdames Anne Schranz et Daphnée Schäppi et de Messieurs Jean-François Spring et Jean-Charles Bartolacelli, a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 22 mai 2024 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires pendant la séance et plus tard par courriel.

Préambule

Il s'agit du douzième exercice de l'ASEL que l'on peut qualifier de bon puisque les comptes sont équilibrés. Si cela résulte d'une bonne maîtrise des charges, il faut aussi remarquer des revenus supérieurs aux attentes. C'est pourquoi ces charges sont supérieures de 0,6% à celles budgétées et supérieures de 6,5% aux comptes 2022.

La Cogest a examiné en détail le préavis et son annexe « Comptes 2023 ».

Préavis

Les informations figurant dans le préavis sont claires et le détail des chiffres les concernant se trouve dans la brochure des comptes. Toutefois les remarques suivantes ont été faites :

2.3 Charges relatives aux amortissements

Chaque année les factures qui se sont soldées par un acte de défaut de bien sont passées en pertes et sortent donc des comptes débiteurs. Pour 2023 : CHF 68'624.40 ont été mis en perte. Le total des ABD se monte à ce jour à CHF 10'796.65 (la plus ancienne date de 2015).

2.4 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux

L'attribution au fonds ne vise pas à engranger une provision sur un certain nombre d'années, mais procède du réajustement annuel au 31 décembre de la provision sur les débiteurs. Son montant est actualisé selon les anciennes factures payées et les nouvelles factures impayées. Force est d'admettre que le nombre de débiteurs ne fait qu'augmenter. Cette provision est calculée comme suit :

- Sur les débiteurs d'amendes en procédure simplifiée : 5% sur les Confédérés et 10% sur les étrangers pour l'année en cours, 100% pour les années précédentes
- Sur les débiteurs en procédure ordinaire : 100% des factures ouvertes
- Sur les débiteurs BVR, autres factures : 0% à 30 jours, 20% de 31 à 60 jours, 50% de 61 à 120 jours, 100% plus de 120 jours.

Au 31.12.2022 le total de ces montants se chiffrait à CHF 426'700.00

Au 31.12.2023 le total de ces montants se chiffrait à CHF 524'100.00

La différence de CHF 97'400 est donc attribuée à ce fonds.

3.1 Taxes, émoluments et produits des ventes

En ce qui concerne le remboursement des absences prolongées des collaborateurs, la question est posée quant à leurs remplacements et donc à la dépense effective en regard. Si l'absence intervient dans la division administrative ou à la signalisation routière, une personne peut éventuellement être engagée en contrat temporaire, mais la préférence est donnée à une réorganisation interne avec des personnes déjà formées. A la division opérationnelle, il n'est pas possible d'engager des policiers de terrain, le travail se répartit donc sur le reste de l'équipe.

3.3 Participations et remboursements de collectivités publiques

La participation des quatre communes au déficit a été inférieure de 18% en moyenne à celle budgétée. Cela provient de l'augmentation dans une part à peu près égale des revenus des taxes et émoluments. La participation des communes ne peut être calculée qu'une fois la part de ces revenus connue. Si celle-ci était budgétée avec trop d'optimisme, c'est une hausse de cette participation qui serait demandée aux communes, ce qui n'est pas désirable.

Brochure des comptes

Vu les nombreux commentaires explicatifs contenus dans cette brochure les questions ont été peu nombreuses.

P. 1 - 600.3092: pourquoi la position de sous-officier demande-t-elle une procédure d'assessment ? Plusieurs profils de cadres en devenir sont recherchés selon les fonctions et les futurs candidats doivent répondre aux critères opérationnels de Pully et à d'autres critères externes. Le choix ne se fait pas par simple avancement de position. De plus, pour assurer l'équité de traitement des futurs candidats quelle que soit leur formation (Institut suisse de police à Neuchâtel ou Organisation policière vaudoise), un assessment est nécessaire.

P. 1 - 600.3099: la soirée du personnel n'est pas définitivement supprimée, celle de 2022 avait encore été touchée par le Covid et donc remplacée par un cadeau facturé en 2023.

P. 2 – 600.3809 : la réserve pour risque sur débiteurs est ajustée en fonction du montant des postes ouverts débiteurs au 31 décembre. Le détail complet de ce calcul se trouve au point 2.4 (page 2 de ce rapport).

P. 2 – 600.4356 : dans ce compte entrent les tâches opérationnelles de la PEL pour la commune, par exemple les analyses de chantiers, les inhumations, la gestion des macarons et des horodateurs, l'accompagnement des manifestations...

P. 3. – 613.3011 : même remarque que pour le compte 612.3011, l'indexation des salaires a été plus élevée que prévu.

P. 4 – 613.4370 : pour rappel, la grande différence constatée chaque année entre le budget et les comptes vient du fait que la somme budgétée est calculée sur celle des comptes connus à cette date, donc avec un décalage de deux ans. De plus, il faut tenir compte d'une toujours possible baisse des recettes (due à une panne de radar ou une maladie de longue durée de son opérateur) pour éviter aux communes de se retrouver avec une hausse de leur participation au déficit en fin d'année.

P. 4 – 635.3116 : le stock de masques et de désinfectants est encore suffisant. Des rappels de leur bonne utilisation sont régulièrement faits auprès du personnel, spécialement si plusieurs collaborateurs sont malades en hiver.

P. 5 – 9146 : l'amortissement concerne les acomptes versés pour le projet Odyssée.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les comptes 2023 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Pully, le 25 mai 2023

Anne Schranz, Pully
Présidente, rapportrice

Daphnée Schäppi, Savigny

Jean-François Spring, Paudex

Jean-Charles Bartolacelli, Belmont